UNLI

Union Nationale des Locataires Indépendants de Nanterre

Nanterre, le 27 mars 2015

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'UNLI de Nanterre demande au Préfet des Hauts-de-Seine de faire appliquer le règlement intérieur de la commission d'attribution des logements à l'Office HLM de Nanterre

L'Union Nationale des Locataires Indépendants de Nanterre a écrit un courrier au Préfet des Hauts-de-Seine le 6 mars dernier afin de lui demander de faire appliquer le règlement intérieur de la commission d'attribution des logements voté au conseil d'attribution le 26 juin 2013.
En effet, ce règlement intérieur n'est pas appliqué depuis les dernières élections de locataires. Il prévoit la présence de deux membres des locataires au sein de cette commission, or, le dernier conseil d'administration de l'Office municipal HLM de Nanterre du 12 février 2015 en a élu un seul.

L'association Union Nationale des Locataires Indépendants (UNLI) est une association existant depuis plus de 20 ans et ayant pour but de défendre les locataires des logements sociaux et privés. La section UNLI de Nanterre existe depuis juin 2014 et est la deuxième association de locataires à Nanterre.

Alexandre GUILLEMAUD
Président de l'UNLI Nanterre
Administrateur de l'Office municipal HLM de Nanterre

Contact : contact@unli-nanterre.fr - 06 26 29 56 68